

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIONAIS, éditeurs-propriétaires, au No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bel Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnements: Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit: **LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.**

VOL. XXV

VENDREDI, 18 AOUT 1899

No 7

## AVIS

Ainsi que nous l'avions annoncé dans le numéro du 4 août courant, M. Thos. Ant. Labourière est autorisé à prendre des abonnements pour le "Prix Courant," dans la ville de Montréal.

La note qui a paru dans le dernier numéro a été, par mégarde du metteur en pages, insérée à la place de celle ci-dessus.

### LA DIRECTION.

## COMMERCE, INDUSTRIE ET FINANCE

La production des fruits en Californie augmente d'année en année d'une façon prodigieuse, principalement celle des prunes. En 1821, les Etats-Unis importaient 92,032,625 livres de ces fruits; aujourd'hui non-seulement ces importations ont cessé, mais la Californie exporte des quantités considérables. En 1856, les premiers pruniers furent importés de France et depuis 1890, la production en livres a été la suivante :

Années.	Livres.
1890.....	16 000,000
1891.....	27,500,000
1892.....	22,500,000
1893.....	52,180,000
1894.....	44,750,000
1895.....	64,750,000
1896.....	55,200,000
1897.....	97,780,900
1898.....	85,000,000

On compte aujourd'hui huit millions de pruniers plantés sur une surface de 116,000 acres, et la quantité augmente d'environ 20 0/0 par an.

\*\*\*

La disparition de M. le chevalier Testard de Montigny ou, comme on l'appelait familièrement, du Recorder de Montigny, quoique prévue, causé à Montréal où le défunt jouissait de l'estime et de la considération générales, une pénible surprise.

Les nombreux témoignages de sympathie adressés à la famille indiquent à quel point le défunt recorder avait su, dans l'exercice de ses hautes et souvent très délicates fonctions, concilier les intérêts de la justice avec ceux de l'humanité.

Il semblerait que la ville de Montréal n'aurait rempli qu'une partie de ses devoirs envers un fidèle et vaillant serviteur en faisant à notre ancien recorder des funérailles civiles.

C'était le moins qu'elle put faire, à notre humble avis.

\*\*\*

La convention franco-américaine sommairement analysée aboutit à ceci: En vertu de cette convention, des réductions de droits à l'importation et le traitement de la nation la plus favorisée sont accordés, aux